

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/02/2019

Le 04 mars 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Roger CHORIER (Remplace Marie Jeanne BEGUET), André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (Remplace Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON (Remplacée par Michel DUROUSSIN), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Béatrice GUERIN (Pouvoir Marc PECHOUX), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Claude TRASSARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Dominique VIAL.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Avenant à la convention Autorisation Droit des Sols avec la commune de Reyrieux.

M. AUBERT, Vice-Président en charge des Transports et de l'Aménagement du Territoire, présente la demande d'avenant à la convention ADS (Application du Droit des Sols) présentée par la commune de Reyrieux.

Par courrier du 10 janvier 2019, M. le maire de Reyrieux informe les présidents de la CC Dombes Saône Vallée et CC de la Dombes, et les membres du comité de pilotage du service ADS, de la réorganisation de son service en charge de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Il souhaite pouvoir confier au service ADS unifié l'instruction de tout ou partie de l'ensemble des déclarations préalables (DP) prévues à l'annexe 1 de la convention et non plus seulement les certificats d'urbanisme opérationnels, les permis de construire et les permis d'aménager, comme prévu initialement dans la convention signée les 21/11/2014 et 19/12/2014, et modifiée par avenant n°1 du 19/12/2014.

A titre d'information, au titre de l'année 2018, la commune de Reyrieux a enregistré 116 dossiers de DP. Il convient de préciser que cet avenant n'aura pas pour effet de remettre en cause la possibilité pour la commune d'instruire elle-même des actes qu'elle souhaiterait pouvoir traiter en direct.

La demande a fait l'objet d'un examen au dernier Comité de Pilotage ADS qui s'est tenu le 22 janvier dernier au siège de la CC Dombes Saône Vallée et a recueilli un avis favorable de ses membres.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 6b de la convention ADS passée entre la CC Dombes Saône Vallée et la commune de Reyrieux, il est prévu que « *si des sollicitations portant sur des actes relevant normalement du service instructeur de la commune venaient à être régulières, il y aura lieu de procéder à une modification de la convention* ».

Un avenant à la convention est donc nécessaire. Il sera opérationnel à compter de sa signature.

Une délibération concordante du conseil municipal de Reyrieux devra être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 prévu à la convention ADS avec la commune de Reyrieux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à le signer.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 04/03/2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 MARS 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190304-2019C11-AE

Affichage le :

15 MARS 2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

